



Problème de garantie avec un artisan

Par **esposito**, le **22/05/2010 à 09:58**

Bonjour,rrnrnJ'ai eu une panne de chaudière électrique il y a 1 an. J'ai contacté un artisan qui 6 mois plus tard a remplacé une résistance et remis ma chaudière en état de marche pour la somme de 337€. rnrn15 jours après, la chaudière retombe en panne. L'artisan revient et constate que la résistance est morte. rnrnIl me dit qu'elle est sous garantie. C'était il y a 7 mois. Je lui ai laissé plus de 20 messages depuis, et je lui prépare un courrier en recommandé. Que puis-je faire ensuite???rnrnMerci pour votre aide, cordialement.

Par **jeetendra**, le **22/05/2010 à 10:37**

Bonjour, c'est à l'artisan de garantir entièrement à sa charge le remplacement de la résistance, j'imagine qu'il a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle pour tous dommages causés à des tiers. rnrnD'autant plus qu'il est tenu d'informer son client des conditions de remboursement et d'indemnisation en cas d'éventuels dommages causés lors ou après son intervention.rnrnSi après la mise en demeure par LRAR, il ne réagit pas, contactez la DGCCRF de votre département, courage à vous, cordialement.

Par **esposito**, le **22/05/2010 à 11:57**

Merci pour votre disponibilité et pour vos renseignements...

Par **jeetendra**, le **22/05/2010** à **15:02**

[fluo]DGCCRF DES DEUX DEVRES[/fluo]rn21 rue de la Boule d'OrrnBP 511rn79022 NIORT
rnTéléphone : 05 49 77 24 80rnnde rien, bonne continuation à vous.